



La COVID-19 s'invite dans nos vies bien malgré nous. En raison de cette situation exceptionnelle, nous invitons la population de Saint-Barnabé à suivre les consignes émises par les différents paliers gouvernementaux. Dans le but commun de freiner la propagation et/ou les complications liées à cette maladie.

Le personnel administratif de la Municipalité est présent, mais par mesure préventive vous ne pouvez pas accéder au bureau. Nous allons prioriser les communications par téléphone et par courriel.

Nous agissons avec un immense sérieux devant cette situation, pour s'assurer de la santé de tous.

Votre conseil municipal.



**Sur la route, soyons prudents et courtois.  
Attention aux enfants et à tous les piétons.**



### **Réunion du conseil municipal**

En tout temps vous êtes invités à assister aux séances du conseil municipal qui se déroulent au 70, rue Duguay à Saint-Barnabé.

Votre présence est importante.

### **Prochaines rencontres :**

LUNDI 4 mai à 19 h 30.

LUNDI 1<sup>er</sup> juin à 19 h 30.

*Si l'ordre ministériel du confinement en raison de la COVID-19 est toujours effectif à ces dates, les rencontres se feront à huis clos. Merci de votre compréhension.*

## AVIS PUBLIC

### SERVICES À LA POPULATION

En ce temps de confinement, il est important de suivre les directives gouvernementales pour s'assurer un retour à la vie communautaires comme nous la connaissons avant cette pandémie. C'est pourquoi les services suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

### FERMÉ

#### BIBLIOTHÈQUE

#### PAVILLON LA CORVÉE

#### ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL

#### LIEU RELIGIEUX

### OUVERT

#### POSTE CANADA

Lundi au vendredi mais avec des heures réduites, soit de 9 h 30 à 16 h.

#### SERVICES MUNICIPAUX, ÉPICERIE, DÉPANNEUR ET STATION SERVICE.

### PARC MUNICIPAL

Accessible à la population qui ne présente AUCUN signe de contagion et qui respecte les mesures de distanciation sociale. Distanciation sociale = 2 m entre les personnes (6 pieds).

**En AUCUN TEMPS les regroupements ne seront tolérés.**



### AIDANTS NATURELS

En cette période de confinement, nous voulons vous informer que le service d'aide, d'écoute et de soutien psychologique est toujours disponible pour les proches aidants.

Sachez que les messages sont pris à chaque jour et une intervenante communiquera avec les gens le plus rapidement possible.

**Aidants naturels  
vous êtes importants  
et nous voulons  
vous soutenir.**

En tout temps vous pouvez contacter l'organisme :

**819 268-2884**  
**aidants@sogetel.ca**  
**Facebook (messenger)**

Des échanges entre aidants sont possibles via la plate-forme ZOOM.

Continuez de bien supporter la communauté et prenez soin de vous en tout temps.

## LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :

Une responsabilité collective



Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins



Adoption des mesures d'hygiène reconnues



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre  
gouvernement

Québec

**La distanciation  
sociale est  
importante.**

**APPLIQUEZ LA !  
RESPECTEZ LA !**

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION RELATIVE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 364-20

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 avril 2020, le projet de règlement suivant a fait l'objet d'un dépôt et de la présentation d'un avis de motion :

«RÈGLEMENT 364-20 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD TRUDEL AINSI QUE LES CHEMINS BERNARD, DU COTEAU, DUPLESSIS ET PETIT-SAINT-ÉTIENNE, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 1 023 420 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 023 420 \$».

Afin d'assurer le financement de ce projet, un montant de 500 000 \$ provenant du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 sera affecté au paiement d'une partie du coût des travaux.

En raison de la pandémie mondiale attribuable au coronavirus COVID 19, ce règlement n'est pas soumis à la procédure habituelle d'approbation par les personnes habiles à voter.

Conformément à l'arrêté ministériel émis le 22 mars 2020 par la ministre de la Santé et des services Sociaux du Québec, la procédure d'enregistrement des

personnes habiles à voter sur ledit règlement est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ; le conseil municipal ayant décrété ces travaux comme étant prioritaires en vertu d'une résolution adoptée lors de la séance du 6 avril 2020.

Toute personne qui désire s'exprimer à l'égard du règlement 364-20 peut le faire par écrit, en transmettant ses commentaires au cours de la période comprise entre 8 h 30 vendredi le 24 avril 2020 et 16 h 30 vendredi le 8 mai 2020, au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint Barnabé situé au :  
70, rue Duguay,  
Saint Barnabé (Québec)  
G0X 2K0.

Le document peut également être transmis par courriel au secrétaire-trésorier, à l'adresse suivante :  
[municipalitest-barnabe@telmilot.net](mailto:municipalitest-barnabe@telmilot.net)

À la suite de cette consultation et préalablement à l'adoption du règlement, le conseil municipal devra adopter une résolution afin de statuer sur l'un des éléments suivants, à savoir :

- Retirer le règlement et mettre fin au processus relatif à son adoption.
- Attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

- Décider de maintenir sa décision et demander la transmission du règlement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, sans que le règlement ne soit soumis à l'approbation des électeurs.

Si le conseil municipal décide d'aller de l'avant, le règlement 364-20 sera présenté pour adoption par le conseil municipal lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 4 mai 2020, qui se tiendra lundi le 11 mai 2020, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Toute personne qui le désire peut obtenir une copie du règlement 364-20 en en faisant la demande par courrier ou par courriel, à l'une ou l'autre des adresses précitées.

**Denis Gélinas**  
**Secrétaire-trésorier**



## URBANISME

### DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la Municipalité en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et de la faune fera la distribution de petits arbres.

**DATE :** SAMEDI 16 MAI 2020

**HEURE :** 9 h 30 À 12 h

**ENDROIT :** À LA CASERNE DE POMPIERS (70, rue Duguay).



crédit photo : mddelcc.gouv.qc.ca

*NOTE : Cette activité peut être annulée ou reportée, selon les directives futures liées à la pandémie de la COVID-19.*

### CAMPAGNE D'EMBELLEMENT DE VOTRE MUNICIPALITÉ

La Municipalité procède actuellement au grand ménage printanier. L'équipe de la voirie s'affère actuellement au nettoyage des trottoirs et de la chaussée. Et d'ici peu le balai mécanique complètera le travail.

Dès le début juin, nous procéderons à l'installation des paniers de fleurs qui embellissent les rues de notre petit coin de pays.

Nous invitons la population à participer à cette campagne d'embellissement en procédant au nettoyage de la devanture de leurs propriétés.



## COLLECTES sélectives



**25 juin : Collecte des encombrants. Soyez prêts!**

### AVRIL 2020

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5		7	8		10	11
12	13	14	15		17	18
19		21	22		24	25
26	27	28	29			

### MAI 2020

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10	11	12	13		15	16
17		19	20		22	23
24	31	25	26	27		29
					29	30

### JUIN 2020

D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10		12	13
14		16	17		19	20
21	22	23	24		26	27
28		30				

### JUILLET 2020

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5	6	7	8		10	11
12		14	15		17	18
19	20	21	22		24	25
26		28	29		31	

### AOÛT 2020

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5		7	8
9		11	12		14	15
16	17	18	19		21	22
23	30	31	25	26		28
					28	29

### SEPTEMBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6		8	9		11	12
13	14	15	16		18	19
20		22	23		25	26
27	28	29	30			

**819 264-2085 www.saint-barnabe.ca**

Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30



Collecte des déchets



Collecte du recyclage